



## FROUZINS

Parking Salle Latapie

### VIDE GRENIER

Organisé par le FACBASKET

**LE DIMANCHE 5 JUILLET 2026**

Ouvert de 8h00 à 17h00

Emplacement 4 mètres à 12€, 3€ le mètre supplémentaire

1 café offert par stand

Nombre de places limité

Dossier complet à déposer dans la boîte aux lettres « Fac Basket » à la Mairie sous enveloppe avec le règlement à l'ordre du Fac Basket ou envoi par mail à [mlcoudrais.facbasket@gmail.com](mailto:mlcoudrais.facbasket@gmail.com) avec paiement via HelloAsso, la copie carte d'identité, copie de la carte grise du véhicule restant sur place, et le bulletin d'inscription, l'attestation de participation et le règlement intérieur dûment remplis et signés.

---

### BULLETIN D'INSCRIPTION

**Nom/ Prénom** : .....

**Adresse** : .....

**Tél** : .....

**Mail** : .....

Emplacement de 4m : ..... x 12 euros = ..... euros

Mètre supplémentaire : .....x3 euros= ..... euros

Total à régler: ..... euros

#### Pièces à fournir :

Chèque à l'ordre du FAC BASKET ou règlement via HelloAsso

Photocopie d'une pièce d'identité

Photocopie de la carte grise du véhicule restant sur place

Bulletin d'inscription, attestation de participation et règlement intérieur remplis et signés.

#### Contact

[mlcoudrais.facbasket@gmail.com](mailto:mlcoudrais.facbasket@gmail.com)



## VIDE GRENIER

FAC BASKET FROUZINS

5 JUILLET 2026

### ATTESTATION DE PARTICIPATION

Je soussigné(e) ..... Né(e) le..... à.....  
et demurant .....

Déclare sur l'honneur vouloir participer au vide-grenier de Frouzins, organisé par le FAC BASKET, le 5 juillet 2026.

J'atteste également ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature lors de cette année et de présenter à la vente uniquement d'objets personnels.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à....., le.....

Signature.



## **REGLEMENT VIDE GRENIER**

### **FAC BASKET FROUZINS 5/07/2026**

**Article 1 :** La manifestation dénommée « VIDE GRENIER » organisée par l'association FAC BASKET de Frouzins, se déroulera le dimanche 5 juillet 2026 sur le parking de la salle Latapie.

**Article 2 :** Le vide-greniers est ouvert aux particuliers. Les participants devront retourner à la Mairie ou par mail à l'adresse :

- Le bulletin d'inscription, l'attestation de participation et le règlement intérieur dûment remplis et signés
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) et de la carte grise du véhicule restant sur place.
- Le paiement correspondant à la réservation

Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

**Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du dossier complet. Aucune réservation par téléphone ne sera prise en compte. Le nombre de places est limité.**

**Un mail de confirmation de votre réservation vous sera adressé.**

**Article 3 :** La réservation minimale est de 4 mètres soit 12€ (possibilité de garer un véhicule au niveau de son emplacement) le mètre supplémentaire coûte 3€.

**Article 4 :** Les réservations sont nominatives. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

**Article 5 :** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles :

La vente d'animaux, armes, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables, la vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. Le FAC Basket se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

**Article 6 :** Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

**Article 7 :** L'absence de l'exposant pour quelque raison que ce soit ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, etc...) ne donnera droit à aucun remboursement du prix de la place.

**Article 8 :** Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction de l'ordre d'arrivée.

Les emplacements disponibles peuvent être affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

**Article 9 :** L'entrée du vide grenier est interdite avant 6h00, pour les exposants elle se fera côté stade de foot : rue Berdeil. L'installation des stands devra se faire de 6h00 à 7h45. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à entrer ou se déplacer dans l'enceinte du vide grenier. Tout emplacement réservé et non occupé à 8h00 sera considéré comme libre. Le public sera autorisé à entrer à partir de 8h00 côté boulevard de la Méditerranée.

**Article 10 :** Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il sera interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Des bennes à ordures seront à dispositions sur le parking.

**Article 11 :** Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier.

**Article 12 :** Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police, gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 13 :** Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Article 14 :** Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

**Article 15 :** l'association FAC BASKET se réserve le droit de refuser une inscription sans en motiver sa décision.

Le président du club FAC Basket,  
Aurélien Melac

A ..... le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »